

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par M. Claude Dahl, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté des Basques;

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2016, 2017, et 2018 du Territoire non organisé (TNO) de la Municipalité régionale de comté des Basques a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2017;

Que pour l'exercice financier 2018 du rôle d'évaluation foncière 2016, 2017 et 2018 du Territoire non organisé (TNO) de la municipalité régionale de comté des Basques, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 109, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 109 sont disponibles à l'adresse mentionnée plus bas;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC des Basques, à l'attention de M. Claude Dahl, directeur général/secrétaire-trésorier, 400-2 rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, Québec, GOL 4KO;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Trois-Pistoles, le 12 septembre 2017

Claude Dahl
Directeur général / secrétaire-trésorier